



Conflit entre associés dans une Scm

Par **Liney marie**, le **09/12/2018** à **19:16**

Bonjour

Nous sommes deux associés dans une SCM à 50/50; mon associé étant le gérant.

Nous sommes en conflit depuis 2014; conflit qui malheureusement s'éternise

La comptable de la SCM a déposé des documents comptables au cabinet que mon associé refuse de me transmettre. Il m'autorise à les consulter sous témoin chez son avocat....

A t'il le droit de faire cela?

Deuxième point: si je demande une dissolution de la SCM, qu'advient-il du bail qui est au nom de la scm? La propriétaire est-elle dans l'obligation de le refaire en son nom ou peut-elle le rompre?

Merci pour votre aide